



Prime sur chiffre d'affaire

Par **Benoit3378**, le **23/03/2012 à 00:32**

Bonjour, je viens à vous car je me pose des questions en ce qui concerne la prime sur le chiffre d'affaire au sein de mon entreprise. Nous sommes huit [7vendeur et 1magasinier-vendeur(moi)] et je suis le seul à ne pas la toucher. Cette prime se calcule sur le chiffre d'affaire global du mois sans tenir compte des ventes de chaque vendeur. Quand je suis arrivé on m'a dit que je n'aurais pas dû être au courant de cette prime, après on m'a dit que je n'y avait pas droit pour ma période d'essai puis que j'y aurait droit selon le bon vouloir de mon employeur selon le pourcentage qu'il déciderait. Cette prime n'est pas signalée dans la convention collective (Convention Collective commerces de détail non alimentaires) et j'avoue que je suis un peu perdu et j'ai peur que l'on essaye de profiter de mon ignorance en matière de droit du travail. En espérant que l'un d'entre vous pourra m'aider. Cordialement

Par **pat76**, le **23/03/2012 à 18:50**

Bonjour
Vous faites le même travail que les vendeurs qui bénéficient de la prime?
La prime résulte peut être dans une clause conventionnelle dans le contrat de chaque vendeur.
C'est peut être une décision unilatérale de l'employeur de n'accorder cette prime qu'aux vendeurs.
Vous êtes le seul magasinier/vendeur?